



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 6 juillet 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 6e jour de juillet 2020 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020
 - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020
 - 2.3. Adoption des comptes
 - 2.4. Dépot Intérêts pécuniers
 - 2.5. PRIMADA 2020
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Rapport urbanisme
 - 3.2. CPTAQ 524 route Langevin
 - 3.3. Offre Artefactuel
 - 3.4. Terrains résidentiels
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Rencontre ingénieur
 - 4.2. Travaux 2021
 - 4.3. 6e Rang Est
- 5. Sécurité publique et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention juin 2020
 - 5.2. Fausse alarme 472 8e rang Est
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
 - 6.1. OTJ

6.2. Commandites (terrain tennis)

6.3. Dalle de béton gazébo

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 93-07-2020

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020

Résolution 94-07-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2020 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020

Résolution 95-07-2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2020 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.3 Adoption des comptes

Résolution 96-07-2020

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de juin 2020 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 239 217,22\$.

Adoptée

2.4 Dépot Intérêts pécuniers

Le conseiller no 6 dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires. Cette déclaration est obligatoire en vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

2.5 PRIMADA 2020

La mairesse informe que la Municipalité ne peut déposer sur le programme de subvention PRIMADA, car la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA) n'est pas renouvelée. Le processus de renouvellement de la politique MADA est présentement en cours avec la MRC Robert-Cliche.

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de juin est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 CPTAQ 524 route Langevin

Résolution 97-07-2020

ATTENDU QUE monsieur Steve Pouliot et madame Marie-Josée Leclerc sont des résidents de notre municipalité et que la demande vise l'acquisition d'une parcelle de terrain pour la mise aux normes de l'installation septique afin de respecter les différentes distances prescrites au Q2 R22;

ATTENDU QUE cette demande vise une partie du lot 4 341 784 appartenant à Ferme Garonne;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudice supplémentaire au milieu agricole environnant;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de monsieur Steve Pouliot et madame Marie-Josée Leclerc.

Adoptée

3.3 Offre Artefactuel

Résolution 98-07-2020

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé un projet de parc dans le cadre du programme PRIMADA;

ATTENDU QUE des documents supplémentaires doivent être fournis, dont une correspondance avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) qui atteste le respect de la démarche en ce qui a trait à la protection du patrimoine archéologique;

ATTENDU QUE pour obtenir l'attestation du MCC, la Municipalité doit remettre un avis écrit concernant le potentiel archéologique du terrain où sera situé le parc, en se basant sur la documentation fournie, les données accessibles au MCC, et une recherche documentaire. Cet avis doit contenir les éléments suivants :

- Le mandat et le contexte de l'avis;
- La localisation et la description de la zone d'étude;
- La méthodologie;
- Une brève synthèse des recherches et connaissances archéologiques du secteur;
- Une description des possibles perturbations survenues dans la zone d'étude;
- Une évaluation du potentiel archéologique;
- Des recommandations sur les mesures d'atténuation à mettre en place;
- Une bibliographie.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE faire produire l'avis demandé et d'accorder le contrat à la coopérative Artefactuel au montant de 2873.00\$ avant taxes.

Adoptée

3.4 Terrains résidentiels

Résolution 99-07-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE déposer une demande financière au programme de reboisement social avec Arbre Évolutaion pour la plantation d'arbres aux limites des terrains du nouveau développement.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Rencontre ingénieur

Résolution 100-07-2020

ATTENDU QUE messieurs Karl Leblanc et Jean-Chrystophe Gilbert, ingénieurs à la Ville de St-Joseph-de-Beauce, ont présenté le plan pour la réfection du ponceau de la Grande-Ligne;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE procéder à la réfection selon les plans et devis.

Adoptée

4.2 Travaux 2021

Résolution 101-07-2020

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat au service d'ingénierie de St-Joseph pour la réfection d'une section de la rue Turcotte, soit de la rue Langevin jusqu'à l'entrée de la résidence du 110.

Adoptée

4.3 6e Rang Est

Résolution 102-07-2020

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a terminé les travaux de relocalisation de le Route 276 via le rang Six Ouest depuis 2015;

ATTENDU QUE cette modification du tracé de la Route 276 apporte une augmentation du flux de circulation, telle une circulation locale, régionale et provinciale et une circulation d'autobus scolaire;

ATTENDU QU'à partir de plus ou moins 250 mètres de l'intersection de la Route 276 et de la Route 275 en direction Est, une côte abrupte est existante et diminue la visibilité des usagers tout en occasionnant des excès de vitesse dans la zone de 50 km/h dû à l'effet de surprise;

ATTENDU QUE cette situation augmente considérablement la dangerosité du secteur, ayant ainsi pour conséquence d'exposer les citoyens du secteur à un achalandage supplémentaire en plus d'y troubler la sécurité;

ATTENDU QUE plusieurs types de véhicules empruntent cette route et qu'à la rencontre de certains, les usagers doivent empiéter sur le trottoir pour éviter une collision, ce qui est inacceptable;

ATTENDU QUE la chaussée comporte de graves anomalies, que la Municipalité reçoit des plaintes fréquemment des usagers concernant l'état et la sécurité de cette route et que des travaux devraient être amorcés (trous, têtes de regard enfoncées...);

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déjà considéré l'élargissement et l'abaissement d'une section de cette route comme prioritaire;

ATTENDU QUE depuis 2012 quatre résolutions ont été acheminées au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de la part de la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, de la MRC Robert-Cliche et du comité de la sécurité publique;

ATTENDU QUE les réponses à ces résolutions ne répondent pas aux attentes du conseil et ne modèrent pas les insatisfactions des usagers;

ATTENDU QU'à la lumière de toutes ces informations, la Municipalité se sent délaissée par le Ministère;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de reconsidérer l'importance de ces travaux et de les intégrer à leur programmation future.

Adoptée

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention juin 2020

Résolution 103-07-2020

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de juin 2020 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Fausse alarme 472 8e rang Est

Résolution 104-07-2020

ATTENDU QUE M. Roger Gagnon a demandé un permis de feu pour le 472, 8e rang Est le 27 juin dernier et que le permis autorisait la tenu d'un seul feu;

ATTENDU QUE plusieurs feux ont été allumés et qu'un passant a contacté le 911;

ATTENDU QUE 10 pompiers se sont déplacés sur les lieux;

ATTENDU QUE l'article 7.4.4 du règlement 293-2008 concernant la prévention des incendies prévoit que tout incident réclamant la présence du service incendie pourra être facturé malgré l'émission de permis de brûlage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE facturer l'amende prévu à M. Gagnon, soit 200\$ et les frais se rattachant à la rémunération et avantages des pompiers.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 OTJ

Des citoyens demandent au conseil des explications sur le fonctionnement de l'OTJ et les liens avec la Municipalité.

6.2 Commandites (terrain tennis)

Point reporté.

6.3 Dalle de béton gazébo

Résolution 105-07-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder le contrat à Les Entreprises CCS inc pour la dalle de béton du gazébo en face de l'Hôtel-de-Ville au montant de 9 450\$ avant taxes. Ces travaux sont payés en partie par le Fonds de soutien aux projets structurants de la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 106-07-2020

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h50.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.